



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 Avril 2021 à 17 H 00

Le huit Avril deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 2 Avril 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
Mme Corinne CHABORD donne pouvoir Mme Lucie DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.014 : Vote du Budget Primitif 2021

Le Présent Budget primitif de 2021 s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 2 431 258.00 €
- Investissement : 1 618 612.00 €

I – Section de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes d'un montant de **2 431 258.00 €** (2 163 703.13 € en 2020) se décomposent comme suit :

- 002 Excédent antérieur reporté 2020)	162 093.00 € (2 372.43 € en
- C/ 013 Atténuation de charges 2020)	1 000.00 € (4 000.00 € en
- C/64 Charges de Personnel 2020)	6 100.00 € (4000.00 € en
- C/ 70 produits services 2020)	40 200.00 € (80 500.00 € en
- C/ 73 Impôts et taxes en 2020)	1 926 082.00 € (1 659 169.00 €
- C/ 74 Dotation, subventions 2020)	154 283.00 € (207 300.00 € en
- C/ 75 Autres produits 2020)	141 500.00 € (199 557.00 € en

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Ces dépenses d'un montant de **2 431 258.00 €** (2 163 703.13 € en 2020) se décomposent comme suit :

• C/011 Charges générales :	689 100.00 € (1 095 405.00 € en 2020)
• C/ 012 Charges de personnel	863 000.00 € (802 500 € en 2020)
• C/014 Atténuation de produits	22 000.00 € (20 200.00 € en 2020)
• C/022 Dépenses imprévues	30 000.00 € (27541.13 € en 2020)
• C/023 Virem. à section d'Investissement	327 748.00 € (0.00 € en 2020)
• C/068 Dotations aux amortissements	30 000.00 € (27 157.00 € en 2020)
• C/ 65 Autres charges de gestion	177 010.00 € (150 100.00 € en 2020)
• C/ 66 Charges financières :	30 000.00 € (38 000.00 € en 2020)
• C/ 67 Charges exceptionnelles :	262 400.00 € (3 000.00 € en 2020)

Il est à noter que tout a été recherché pour limiter au mieux les dépenses. Autrement dit, un effort de gestion particulier est mené par notre commune.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans remarquer la mise en place d'une réserve pour dépenses imprévues toujours utile en cas de difficultés particulières.

II – Section d'Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'Investissement d'un montant **1 618 612.00 €** (1 915 944.61 € en 2020) se décomposent comme suit :

- C/024 Produit des cessions	523 524.00 € (1 000 000.00 € en 2020)
- C/28 Amortissements 2021	30 000.00 € (27 157.00 € en 2020)
- C/021 Virement à la section de fonctionnement :	327 748.00 € (0.00 € en 2021)
- C/10222 FCTVA:	133 340.00 € (75 000 € en 2020)
- C/10226 - Taxe d'aménagement :	4 000.00 € (11 204.70 €)
- C/1068 Excédent de fonctionnement	600 000.00 € (802 582.91 € en 2020)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'Investissement d'un montant **1 618 612.00 €** (1 915 944.61 € en 2020) se décomposent comme suit :

- C/001 Déficit antérieur reporté	117 370.17 € (41 502.98 € en 2020)
- C/16 Emprunts et dettes 2020)	379 284.23 € (382 000.00 € en 2020)
- 165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 € (2 000.00 € en 2020)
- C/20 Immobilisations incorporelles	267 957.00 € (33 000.00 € en 2020)
- C/21 Immobilisations corporelles	587 000.00 € (80 100.00 € en 2020)
- C/23 Immobilisations en cours 2020)	265 000.00 € (1 331 136.93 € en 2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2021**
- **VOTE ce Budget Primitif 2021 au chapitre**



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 8 Avril 2021

Le Maire
Marc DELENGUE

Approuvé le 30 avril 2021

